



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau, environnement

Affaire suivie par S. DAGORNET

☎ 02.40.67.24.92.

☎ 02.40.67.24.39

sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr

### NOTE DE PRÉSENTATION

#### **Projet d'arrêté préfectoral portant abrogation de la réserve de chasse et de faune sauvage «La Selle » située sur la commune de Saint Julien de Vouvantes**

#### **Contexte et objectifs du projet de décision :**

Au sein des territoires de chasse de la commune de Saint Julien de Vouvantes, la réserve de chasse et de faune sauvage de « La Selle » a été créée par arrêté ministériel du 4 août 2008 sur des terrains détenus d'une part par Mr LEGRAIS Maurice et d'autre part par l'indivision LEGRAIS représentée par Mme LEGRAIS Monique, et dont les droits de chasse appartiennent à Mr LEGRAIS Maurice d'une contenance globale de 42 ha 66 a 34 ca, par bail de chasse, et ce jusqu'à la résiliation à l'échéance du 28 février 2018.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'indivision LEGRAIS représentée par Mme LEGRAIS Monique, et en sa qualité de détentrice du droit de chasse sur les terrains d'une contenance de 35ha 40a 30ca après abrogation de la réserve de chasse « la Selle » située sur la commune de Saint Julien de Vouvantes, demande la résiliation du statut de réserve sur les terrains ci-dessus désignés, afin d'y recouvrer les droits de chasse à compter du 4 août 2018 en application des articles L422-10, L422-27, L424-11, L425-07, L427-06 et L427-08 du Code de l'Environnement au motif que :

- la surpopulation de sangliers occasionne un déséquilibre écologique, des dégâts aux cultures et à l'avifaune,

- le maintien de la réserve ne présente plus d'intérêt cynégétique en l'absence d'espèce protégée.

### **Dates et lieux de la consultation :**

En application des articles L 123-19-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public par voie électronique pour une durée de 21 jours.

La consultation est ouverte du **8 janvier 2018 au 29 janvier 2018 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant «**abrogation de la réserve de chasse et de faune sauvage LA SELLE à Saint Julien de Vouvantes** » à l'adresse suivante :

[ddtm-see-biodiv@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-biodiv@loire-atlantique.gouv.fr)

- par **courrier** à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, environnement

Unité biodiversité

10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à :

- la préfecture de Loire-Atlantique au 6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES,

et dans les sous-préfectures de :

.Saint-Nazaire : au 113 boulevard de Pierre de Maupertuis

44600 St Nazaire

.Châteaubriant : au 14 rue des Vauzelles 44110 Châteaubriant

.Ancenis : au 1 rue du docteur Bousseau 44150 Ancenis